

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. Non.

2 et 3. Sans objet.

LA TOUR DE RELAIS DE RADIO-CANADA DANS LA CIRCONSCRIPTION DE BEAUCE

Question n° 2370—M. Rodrigue:

Est-ce que Radio-Canada a une tour de relais de télévision dans la circonscription de Beauce et, dans l'affirmative, a) où est-elle située, b) en quelle année a-t-elle été construite, c) quel a été le coût du projet, d) à qui avait-on confié l'exécution des travaux, e) quels sont les entrepreneurs qui ont participé à la construction, f) quels sont les montants de chacun de ces contrats, g) quelle est la puissance du transmetteur, h) quel est le rayon du transmetteur, i) quel est le bureau d'ingénieur qui a préparé l'étude technique, j) quel est le coût d'entretien annuel, k) est-ce que de nouvelles études sont en cours présentement concernant le site?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: a) Radio-Canada possède un réémetteur de télévision, CBVT-I, situé au bord de la route 24 à deux milles et demi au nord-est de Saint-Georges-de-Beauce; b) 1967; c) \$56,227; d) Les travaux ont été effectués sous la surveillance des ingénieurs de Radio-Canada; e) et f) RCA Victor, matériel de diffusion: \$44,580; G. Morissette, locaux, \$3,400; aménagements, \$2,200; Terrain, frais juridiques et arpentage, \$4,144; Taxe de vente provinciale: \$1,903; g) 5 watts; h) Il n'existe pas de rayon car la transmission ne se fait pas dans toutes les directions. Saint-Georges-de-Beauce est situé au sud-ouest de l'émetteur, dont la zone A du sud au nord-ouest est de trois milles et la zone B de huit milles; i) Siège des services du génie de Radio-Canada; j) \$2,000 environ; k) De nouvelles études, entreprises par les ingénieurs de Radio-Canada démontrent que le terrain empêche de recevoir convenablement le signal. La Société a demandé au CRTC l'autorisation de déplacer cette station de façon à résoudre ce problème sans sacrifier la qualité du signal dans les endroits où celui-ci est bon.

«DON MESSER'S JUBILEE»—LA DIFFUSION SUR UNE BASE RÉGIONALE

Question n° 2384—M. McCleave:

1. Les postes de Radio-Canada seraient-ils libres de négocier la présentation d'une émission produite

par un poste de télévision de Hamilton qui n'est affilié ni à Radio-Canada ni à la chaîne CTV?

2. Dans l'affirmative, Radio-Canada imposerait-elle des restrictions à ses propres postes quant au temps où cette émission pourrait être diffusée et, dans l'affirmative, quelles seraient ces restrictions?

3. Radio-Canada a-t-elle offert à l'équipe de «Don Messer's Jubilee» la possibilité de continuer à présenter l'émission à l'échelle locale ou régionale et, dans l'affirmative, à quelles conditions et à quel point ces négociations se sont-elles rendues?

4. Va-t-il y avoir des postes ou des divisions régionales de Radio-Canada qui vont présenter l'émission de Don Messer au cours de la saison automnive de 1969-1970 et, dans l'affirmative, lesquels?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Oui.

2. La seule restriction que Radio-Canada imposerait à ses stations serait de leur demander de présenter l'émission au cours d'une période de temps destinée à la diffusion locale de façon à respecter leurs engagements en matière de diffusion des émissions-réseau.

3. Non.

4. Aucune programmation locale ou régionale de cette émission n'a été prévue par Radio-Canada.

LES PROGRAMMES «NOUVEAU DÉPART»

Question n° 2396—M. MacDonald:

1. Quels sont les programmes «Nouveau Départ» actuellement en vigueur?

2. A quelle date ont-ils commencé?

3. Quel personnel est engagé dans chaque programme «Nouveau Départ» et quels postes occupent ces employés?

4. Combien a-t-on dépensé pour chacune des sociétés «Nouveau Départ»?

5. Combien d'étudiants ont participé à chaque société «Nouveau Départ»?

6. Combien ont versé les provinces?

7. Quels sont les programmes de formation en cours et quels avantages présentent-ils du point de vue de la recherche?

8. Y a-t-il des programmes ou réalisations des sociétés «Nouveau Départ» qui ont été mis en application dans le système scolaire des différentes provinces et, dans l'affirmative, lesquels?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale):

1.	2.	4.
		(au 1 ^{er} juin 1969)
Comté de Yarmouth (N.-É.)	29 juin 1967	\$1,438,100
Comté de Kings (Î. P.-É.)	23 août 1967	942,065
Prince Albert (Sask.)	10 août 1967	865,000
Lac la Biche (Alb.)	9 août 1967	1,994,822
Richibucto (N.-B.)	27 mai 1969	10,000